

Q 16.1

Le 22 décembre 2005

SOUS-DIRECTION "RELATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES ET PARTENAIRES"
Département « Réglementation et Services aux Entreprises Agricoles »
JR/FV

MESSAGE A TOUTES LES MSA

Objet : Agrotourisme

A l'attention de Madame ou Monsieur le Directeur

Par message à toutes les MSA du 21 juillet 2004, nous vous avons apporté des précisions sur l'application qu'il convient de faire du décret n°685 du 24 juillet 2003. Le contenu de ce message avait été préalablement validé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Nous y évoquons, notamment, les trois critères qu'une activité de location de logement en meublé doit remplir pour être considérée comme une activité agrotouristique et donner lieu à cotisations à la MSA :

- les logements loués doivent proposer des aménagements et des services constituant un élément déterminant de la location ;
- l'activité agrotouristique doit être développée sur l'exploitation ou les locaux ou terrains en dépendant ;
- l'activité doit être dirigée par le chef d'exploitation, quelle que soit la forme juridique de la structure d'accueil.

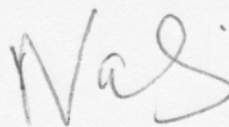
Ces trois critères sont cumulatifs.

En pratique le décret du 24 juillet 2003 précité semble avoir donné lieu à des interprétations différentes sur le terrain, tout au moins quant au premier critère. Il semblerait que des activités de location de logements en meublé aient pu être assujetties à la MSA, alors même qu'elles ne sont accompagnées d'aucune prestation de services, ni aménagement particulier.

Dans l'objectif de parvenir à une application homogène en tout point du réseau, il importe de rappeler qu'une simple location de logement en meublé, sans prestations de services à caractère hôtelier, ou sans prestations de loisirs ou de restauration ou sans aménagement spécial, ne relève pas de l'agrotourisme et ne donne pas lieu à cotisations sociales et cela, y compris lorsque les deux autres conditions sont réunies.

Les indications contenues dans notre message du 21 juillet 2004 restent, par ailleurs, valables.

La Sous- Directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vales', written in a cursive style.

Françoise VALES